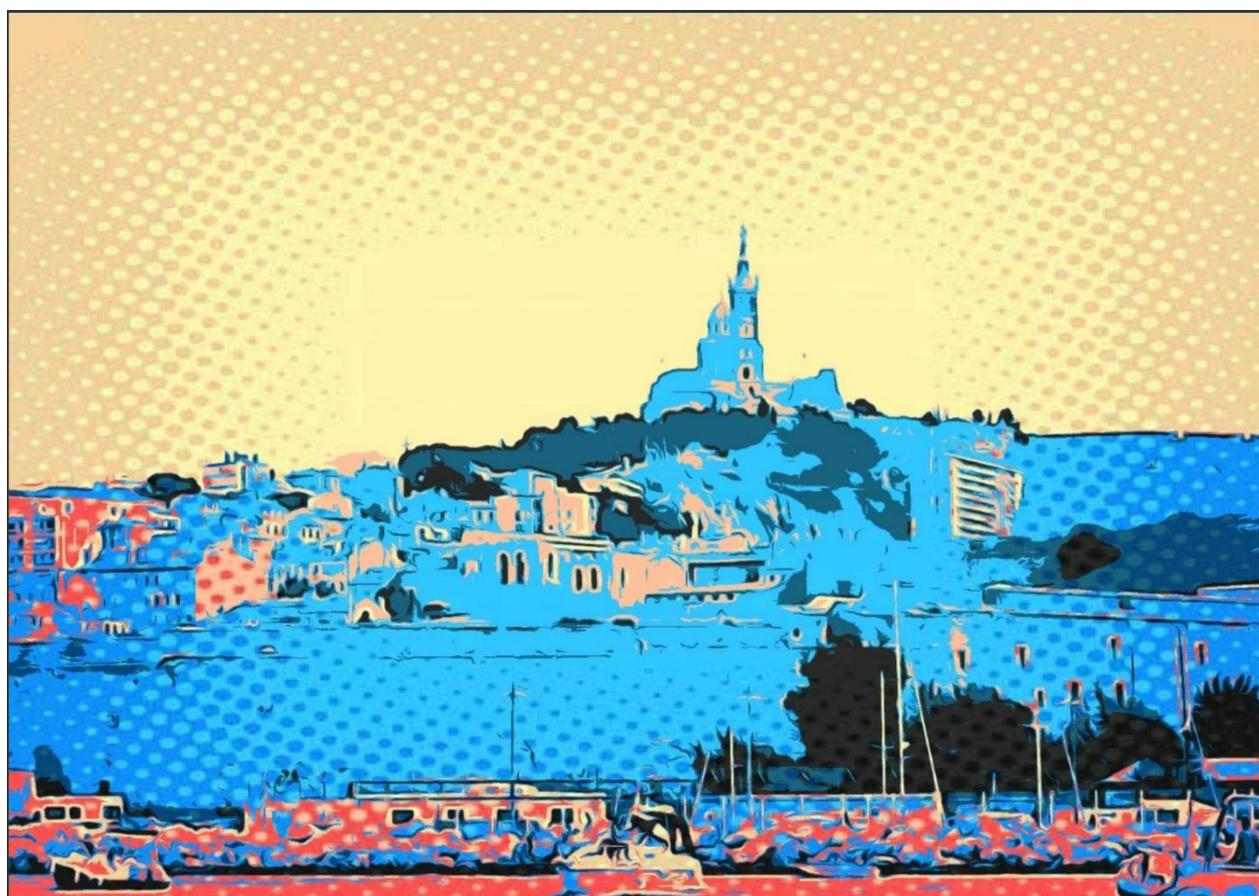




RAPPORT D'ACTIVITE

2022





SOMMAIRE

- 1. LE MOT DU PRESIDENT**
- 2. HISTOIRE DU CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE**
- 3. LE PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT**
- 4. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**
- 5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**
- 6. ORGANIGRAMME**
- 7. LES SERVICES PROPOSES**
- 8. LES CHIFFRES CLES**
- 9. LE RAPPORT DE GESTION**
- 10. BILAN SOCIAL 2022**
- 11. INFORMATIONS OBLIGATOIRES**
- 12. CONTRÔLE INTERNE ET PILOTAGE DES RISQUES**
- 13. INFORMATIONS FINANCIERES JOINTES AU BUDGET ET AU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2022**
- 14. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Le mot du Président

Benoit PAYAN

Maire de Marseille

Dans un monde manifestement confronté à des crises plurielles, les villes sont les premières actrices de la solidarité et du partage des richesses. Le Crédit Municipal de Marseille poursuit avec force la feuille de route qui guide notre action à la tête de la commune : répondre aux crises par la solidarité, apaiser les tensions par la justice et offrir un avenir à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais en préservant nos ressources. Année après année, le Crédit Municipal retrouve la place qui est la sienne dans le dispositif d'aide sociale et d'accompagnement que nous déployons dans l'ensemble de nos politiques publiques.

Fidèles à la tradition séculaire des Crédits Municipaux, héritiers directs des Monts de Piété, nous mettons en œuvre la solidarité concrète d'une ville à l'égard de ses habitants, pour les aider à traverser les moments difficiles. Depuis que nous sommes élus, nous avons fait le choix d'orienter à nouveau l'activité du Crédit Municipal de Marseille vers son cœur de métier en abandonnant le crédit à la consommation et en renforçant nos efforts en matière de prêt sur gage et de micro-crédit, de manière à pouvoir aider concrètement les citoyens de Marseille à faire face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans leur vie. Cette action vient souligner et étayer une action publique plurielle et concrète au service de la solidarité, que nous déclinons à travers les actions du Centre Communal d'Action Sociale ou du Plan Pauvreté, conclu avec l'Etat récemment.

Marseille fait le choix de se tenir aux côtés des Marseillaises et des Marseillais, et pour cela il nous faut transformer nos pratiques et améliorer nos services au quotidien ; c'est pour cette raison que nous poursuivons nos efforts de modernisation de nos locaux, de nos outils. Un site internet remis à neuf a déjà vu le jour, et nous travaillons sans relâche pour faire émerger de nouveaux services pour enrichir l'offre du Crédit Municipal de Marseille.

Benoit PAYAN

Maire de Marseille,
Président du Crédit Municipal



Histoire : Du Mont de Piété au Crédit Municipal



Le Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont la mission est d'aider les personnes qui connaissent des difficultés temporaires.



Le premier « Mont de Piété » est né en Italie au XV^{ème} siècle à Pérouse avec une vocation clairement sociale : lutter contre l'usure et la pratique de taux d'intérêt excessifs et permettre à la population de mettre en gage n'importe quel objet contre le prêt d'une somme d'argent. Le Mont de Piété choisit l'emblème du griffon. Selon certaines légendes, cet animal mythologique garderait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie. Il est généralement représenté avec le corps d'un aigle (tête, ailes et serres) greffé sur l'arrière d'un lion (abdomen, pattes et queue) et muni d'oreilles de cheval. 1610 En France, le premier Mont-de-piété naît à Avignon, alors terre pontificale. Le prêt sur gage est légalisé par l'approbation pontificale du Pape Paul V en 1612.

1673 Le Mont-de-piété de Marseille est créé par des notables avec la collaboration de l'Evêque de la ville Monseigneur de Forbin de Janson, puis un don considérable de Jean de Puget, et établi par lettres patentes de Louis XIV en 1696.

1789 Le Mont de Piété de Marseille est placé sous la tutelle de la municipalité.

1851 Loi sur les Monts de Piété deviennent des établissements municipaux d'utilité publique.

1918 Les Monts-de-piété prennent le nom de « Caisses de Crédit Municipal » au sortir de la guerre dans une période de grande difficulté économique qui les encourage alors à se diversifier les activités.

1954 Loi autorisant l'octroi de prêts personnels aux fonctionnaires, avec prélèvement direct sur leurs traitements.

1955 les crédits municipaux deviennent des établissements publics d'aide sociale dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière

1970 Installation du Crédit Municipal sur le site de la rue Villeneuve

24 janvier 1984 loi bancaire autorisant toutes les opérations bancaires en tant qu'établissement de crédit

15 juin 1992 Leur statut d'Etablissement Public Administratif communal de crédit et d'aide social est confirmé ainsi que leur monopole des prêts sur gage.

1997 Le Crédit Municipal de Marseille, reprend l'activité de prêts personnels pour les fonctionnaires

2002 De nouvelles offres sont créées et ouvertes à tous les salariés du secteur public ou privé.

2022 Décisions de recentrer les activités de la Caisse sur son rôle social.



Christian PELLICANI

Président du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit veille au respect des normes bancaires et aux ratios d'activité. Il rend compte au Conseil d'Orientation et de Surveillance, dialogue en permanence avec la Direction Générale et supervise la mise en œuvre des réformes procédurales, la politique tarifaire et la maîtrise du risque.

Les membres de ce Comité, que j'ai l'honneur de présider sont issus du Conseil d'Orientation et de Surveillance. Au nombre de 4, ils s'investissent tout particulièrement pour offrir le maximum de garanties aux usagers, comme aux autorités de tutelle.

Le contexte de forte volatilité des taux d'intérêt et de hausse de l'inflation expose toute une frange de la population à un risque d'exclusion bancaire alors même que les besoins de trésorerie sont plus importants.

Le Comité d'Audit veille donc à ce que les évolutions tarifaires en matière de taux pratiqués par le Crédit Municipal de Marseille ne se répercutent que de manière limitée sur les plus fragiles de nos usagers. C'est la vocation sociale de l'Etablissement et c'est aussi la fierté de ses Administrateurs comme de ses agents.

Le rapport d'activité 2022, témoigne de notre volonté de répondre présent, même en période de crise tout en poursuivant les investissements et les modernisations procédurales pour offrir de nouveaux services et une meilleure qualité d'accueil.

Pour s'adapter, il nous faut repenser notre organisation et nous assurer d'un niveau constant de formation et d'évaluation des outils et procédures.

Plus encore aujourd'hui, le Crédit Municipal de Marseille est un Etablissement Financier à missions et statut particuliers. C'est l'Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale des Marseillaises et des Marseillais. Il est à leur service.

Christian PELLICANI

Président du Comité d'Audit



Directrice Générale



Le rapport d'activité 2022 de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille reflète l'activité de notre Etablissement dans une année de transition entre deux périodes de crises. De la crise sanitaire aux tensions géopolitiques, de la surchauffe économique au retour de l'inflation durable, le paysage économique et les conditions sociales de notre pays ont connu de fortes fluctuations.

Les cours des matières premières et les difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale ont mis à l'épreuve un système économique global où les délocalisations et la désindustrialisation ont sans doute montré leurs limites. L'Etat providence a bien joué son rôle d'amortisseur en limitant les défaillances d'entreprises mais la facture globale des aides allouées va peser sur la croissance et notre capacité à sortir de la période difficile qui s'ouvre.

L'augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation passée de 1,6% par an en 2021 à 5,2% en 2022 masque de fortes disparités entre certains biens et services. Si les produits manufacturés et les services ont vu leurs prix contenus, il n'en a pas été de même pour les produits de première nécessité comme l'alimentation + 6,8 % et même + 7,7% sur les produits frais et bien sûr les transports +10,4% et l'énergie + 23,1%.

En résumé, se nourrir, se loger, se déplacer sont devenus de vrais enjeux pour les plus fragiles de nos concitoyens.

Aussi, à la demande de notre Président et des représentants de la Municipalité siégeant au Conseil d'Orientation et de Surveillance de notre Etablissement, nous avons pris soin de ne pas répercuter totalement la hausse des frais d'exploitation sur les tarifs bancaires que nous pratiquons. Pour rendre cela possible notre effort s'est également porté sur la maîtrise des frais de fonctionnement et le recentrage de notre activité sur ce qui fonde la raison d'être du Crédit Municipal : le prêt sur gage et les micro-crédits.

L'important travail de modernisation de l'Etablissement, engagé au plus fort de la crise sanitaire se poursuit malgré le contexte économique. Réforme des procédures, réorganisation des services, modernisation des locaux et du parcours usager sont autant de chantiers au long cours que l'année 2022 a permis d'avancer. Tous ont nécessité la mise en œuvre d'un important dialogue social, où la co-construction et le partage d'objectifs ont été constamment recherchés.

A l'instar de notre site Internet nous souhaitons refonder l'image du Crédit Municipal et le rendre plus moderne, plus proche et plus accessible. Un Etablissement financier à part dont la mission sociale est confirmée chaque année par les élus qui y siègent et par les agents qui s'engagent au service des Marseillaises et des Marseillais.

Daphnée CARDON

Directrice Générale



CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE

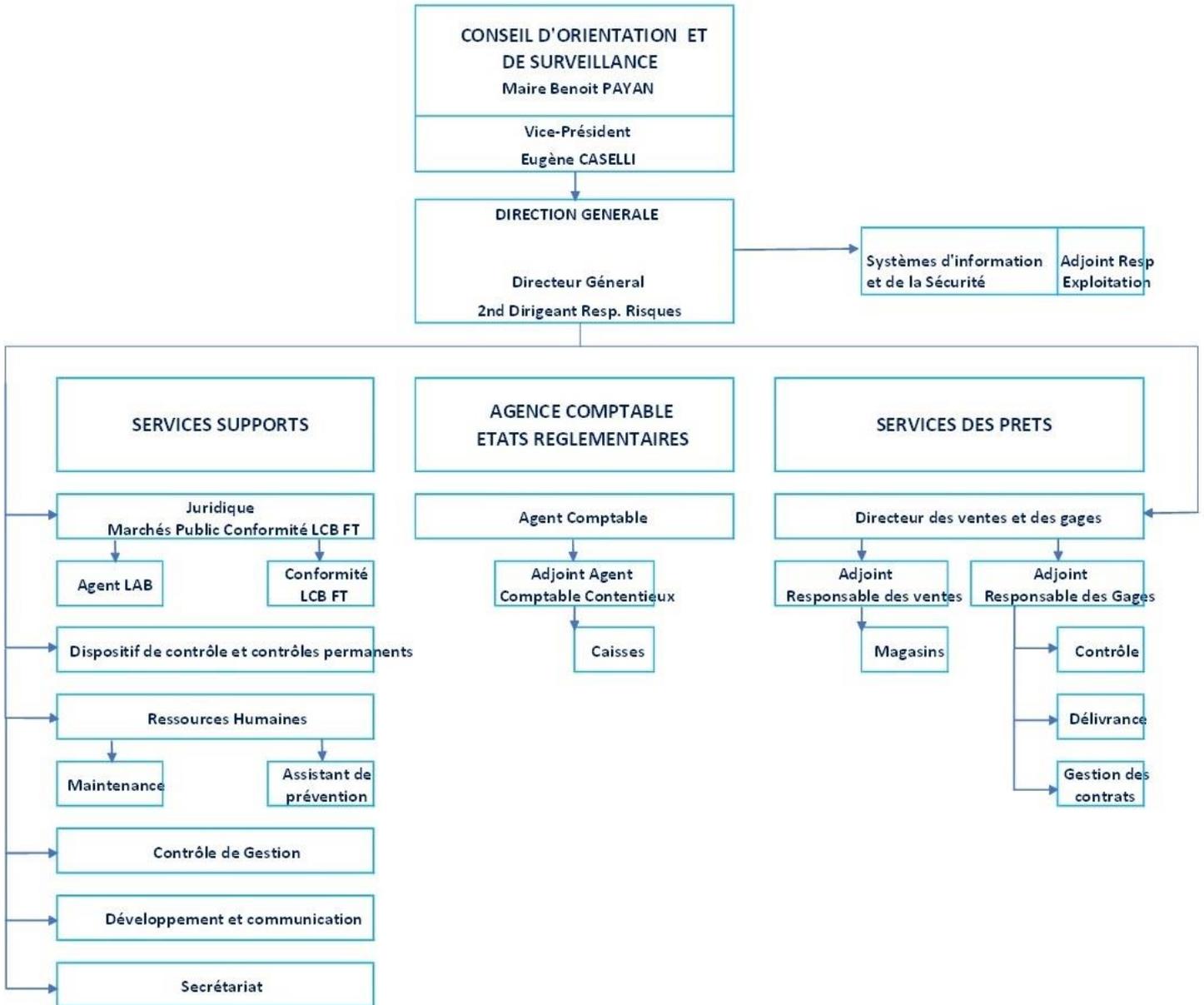
Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au 31/12/2022



Organigramme au 31/12/2022



CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE



Les services proposés

Le prêt sur gage

Ce service est la raison d'être du Crédit Municipal qui en détient le monopole en tant qu'établissement de service public à vocation sociale.

Sans condition de ressource, le Crédit Municipal octroie des prêts sur gages en échange du dépôt temporaire d'objet. Le montant du prêt est fonction de l'évaluation faite par le commissaire-priseur. Le déposant peut choisir de le retirer à tout moment en remboursant le prêt : c'est le dégagement.

Dans le cas où le prêt n'est pas remboursé par l'emprunteur, le gage est mis en vente et le prix d'adjudication est alors destiné à couvrir la créance de l'établissement. Lorsque le produit de la vente est supérieur au montant du prêt, l'excédent est restitué au propriétaire de l'objet vendu : c'est le boni.

En 2022, 1.184 K€ de bonis ont été restitués aux propriétaires des objets gagés et mis en vente.





Les ventes aux enchères publiques :

Le Crédit Municipal de Marseille organise les ventes aux enchères publiques au 37 Rue Saint Bazile sous la direction de commissaires-priseurs judiciaires. Les objets présentés à la vente sont des objets gagés permettant de désendetter leurs propriétaires. Le matin de la vente, des évaluations gratuites sont organisées.

Le prêt personnel : Historiquement, le Crédit Municipal finance les projets des fonctionnaires. En 2002, l'offre a été étendue aux salariés du secteur privé.

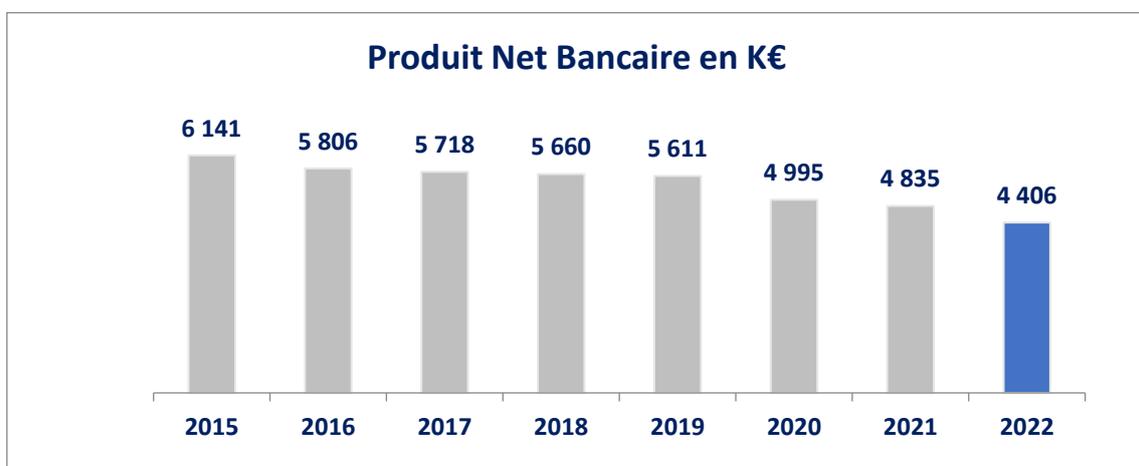
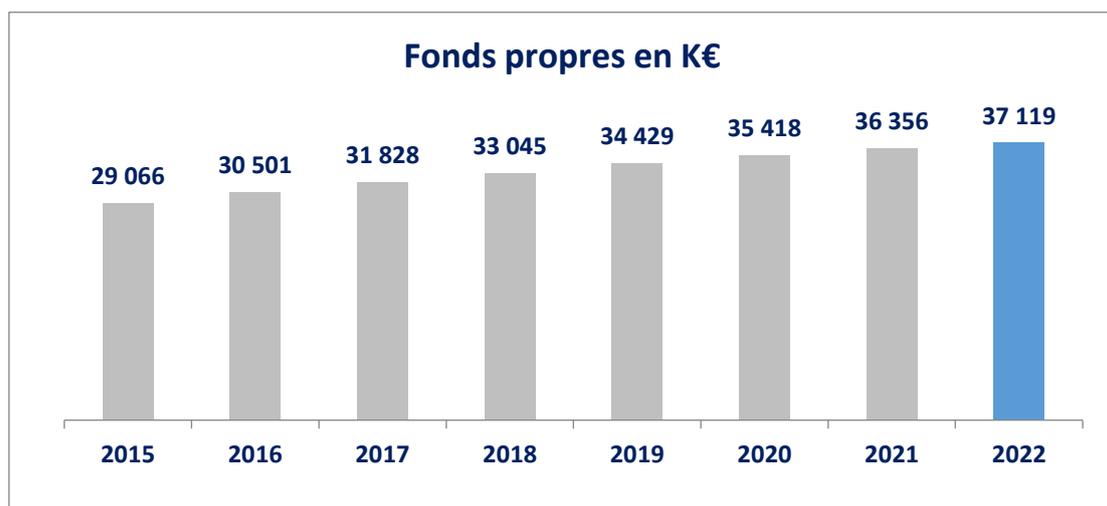
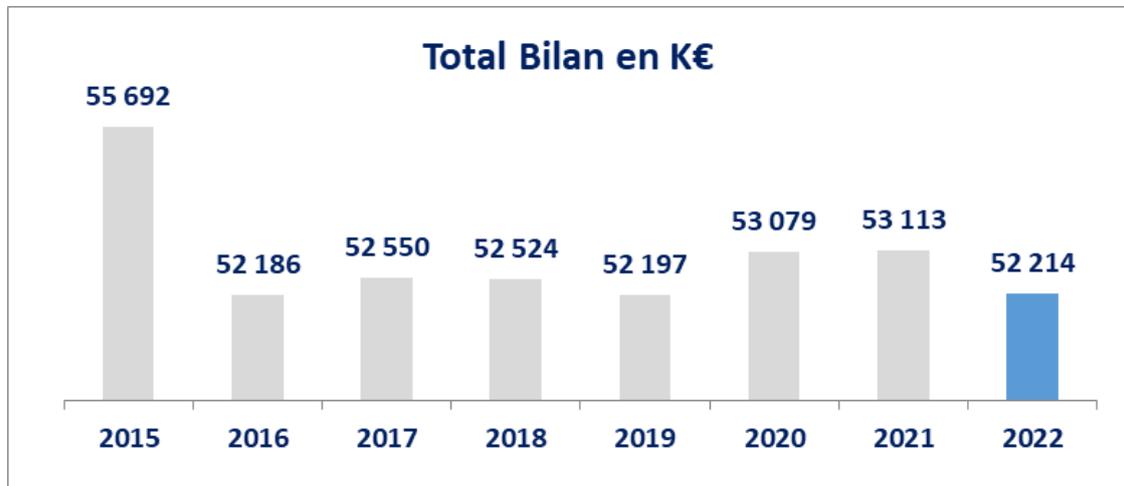
Le microcrédit social : Depuis 2010, le Crédit Municipal de Marseille octroie des microcrédits personnels en partenariat avec la Caisse des Dépôts. Il s'agit d'un prêt destiné aux personnes exclues du système bancaire classique pour favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle dans différents domaines dont la santé, la cohésion familiale, l'accès à l'éducation ou encore la mobilité pour accéder à un emploi.

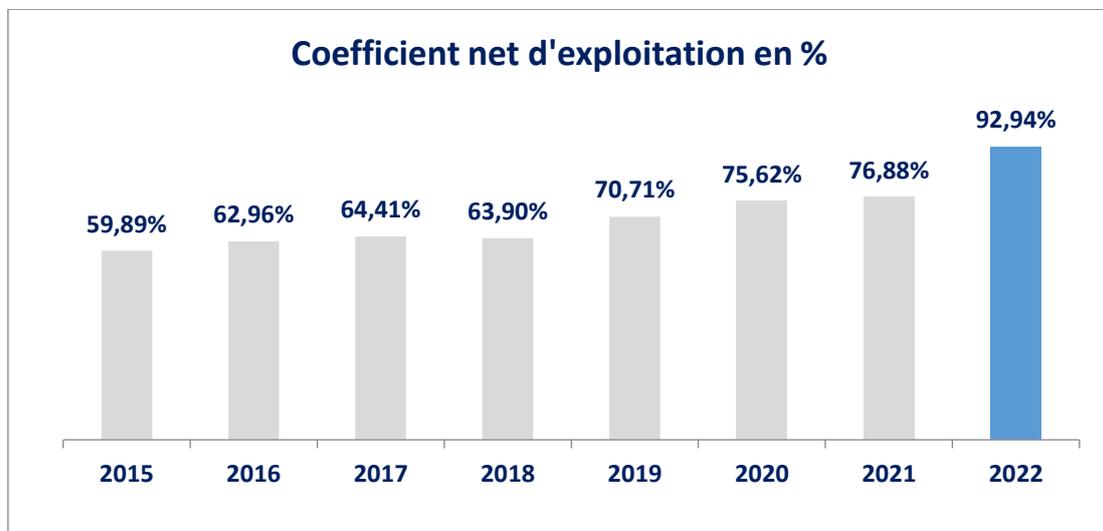
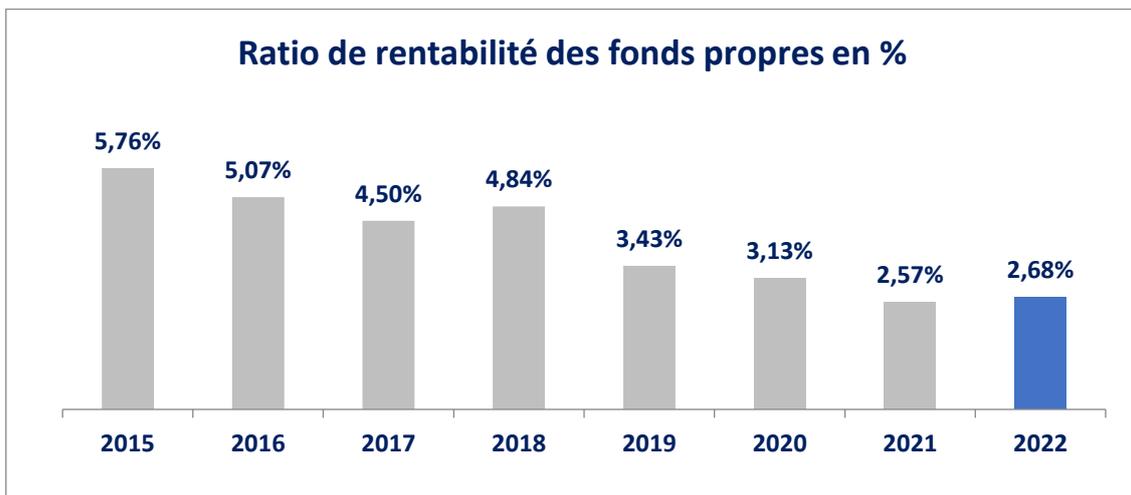
Ce dispositif est réalisé en partenariats avec des structures d'accompagnement social qui analysent le dossier au regard du projet comme le CCAS de la Ville de Marseille, le Service Social Maritime, le CIAS de Martigues, le CCAS de Miramas, Gémenos et Gardanne.

Le prêt social : Le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille a la possibilité d'accorder en commission des prêts à taux zéro afin d'aider des agents en difficulté. Le Crédit Municipal de Marseille, fidèle à sa vocation sociale, contribue sous forme de partenariat en procédant au montage des dossiers, au déblocage des fonds et au suivi des dossiers.



Les chiffres clés







Rentabilité

Produit net bancaire : 4 406 K€ (4.835 K€ au 31/12/21) soit – 8,87 %

Résultat brut d'exploitation : 268 K€ (1.054 K€ au 31/12/21) soit – 74,57%

Résultat net : 994 K€ (934 K€ en 2021) soit + 6,42%.

Ratios prudentiels

Ratio de solvabilité : 88% (89 % en 2021)

Ratio de levier : 73% (70 % en 2021)

Coefficient d'exploitation : 93% (77% en 2021)

Ratio de liquidité court terme LCR au 31/12/2022 : 346 % (704 % en 2021).

Indicateurs (K€ ou %)	2019	2020	2021	2022
Produit Net Bancaire	5 611	4 995	4 835	4 406
Résultat Brut d'Exploitation	1 750	1 164	1 054	268
Résultat Net Comptable	1 180	1 108	934	994
Bons de caisse	8 347	8 573	8 862	8 373
Emprunts bancaires et avances des villes (ICNE inclus)	1 610	1 411	978	825
Encours net des prêts personnels	5 500	4 350	3 714	3 167
Encours net des prêts sur gages (ICNE inclus)	38 292	33 286	30 244	31 648
Ratio de solvabilité	72,67%	79,34%	88,63%	88,31%
Coefficient net d'exploitation (Frais généraux/PNB)	70,61%	75,62%	76,88%	92,94%
Ratio de liquidité LCR	1236,09%	1069,57%	704,01%	346%

Le rapport de gestion

En 2022, à la sortie de la crise sanitaire, dans un contexte économique de hausse des taux et d'un cours de l'or encore très élevé le lingot a atteint un record historique à 59.500 € en mars 2022.

Malgré un absentéisme élevé, le maintien des obligations règlementaires et le paiement des fournisseurs ont été assurés.

La production cumulée des prêts personnels et des prêts sur gages (engagements) a augmenté de 35%, passant de 10.542 K€ au titre de l'année 2021 à 14.269 K€ au titre de l'année 2022. Cette progression est à relativiser compte tenu de l'impact du cours de l'or particulièrement élevé et d'une baisse d'activité depuis 2020 particulièrement faibles et à comparer avec l'année 2019 où la production de prêts personnels et prêts sur gages s'établissait à 15.312 K€.

Les intérêts perçus ont diminué de 8% c'est-à-dire de 332 K€.

Les prêts sur gages (en K€)

Les engagements ont augmenté sur l'année 2022, passant de 9.233 K€ au 31/12/2021 à 13.167 K€ au 31/12/2022 dépassant les engagements réalisés en 2019 qui s'établissaient à 12.689 K€.

Parallèlement, la production cumulée des prolongations et renouvellements s'établit à 42.658K€ au 31/12/2022 contre 44.453 K€ au 31/12/2021 et 51.708 K€ en 2020.

Enfin, le montant des dégagements a légèrement baissé, passant de 10.922 K€ en 2021 à 10.891 K€ en 2022.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Engagements	12 134	11 769	12 689	8 044	9 233	13 167
Prolongations	42 582	41 922	41 921	38 018	32 843	30 721
Renouvellements	13 302	13 433	13 089	13 690	11 610	11 937
Dégagements	11 053	10 849	11 240	11 716	10 922	10 891



La salle des ventes

En 2022, le montant des adjudications des 20 ventes s'élève à 2.038 K€.

Notre engagement social c'est aussi la restitution aux engagistes du boni qui correspond au produit de la vente excédant le montant des prêts, déduction faite des intérêts et frais liés à la vente.

Les bonis s'élèvent à 1.184 K€ et ont ainsi été restitués à des personnes en difficultés.

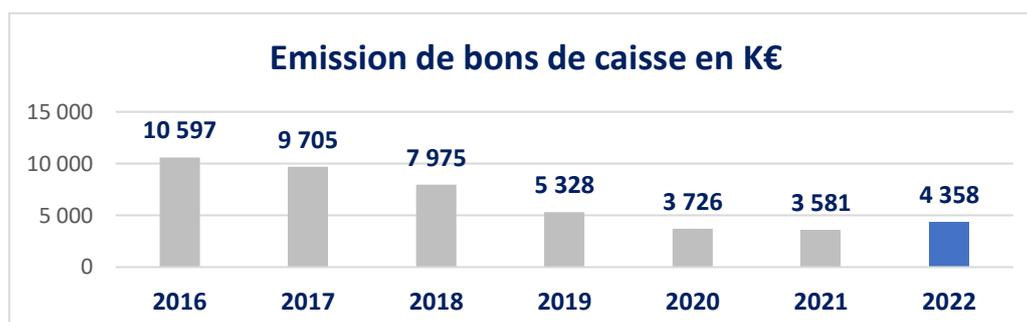
Les prêts personnels en K€

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Nombre	K€										
Prêts fonctionnaires	148	1 225	146	1 236	132	1 150	84	731	78	743	95	682
Prêts retraités	51	298	45	352	36	227	13	79	8	52	7	35
Prêts autos	31	199	34	243	54	481	15	109	15	142	10	101
Prêts travaux	5	60	10	129	14	157	4	37	5	90	0	0
Prêts microcrédits	30	65	37	98	29	92	6	17	10	34	7	30
Prêts santé	0	0	2	3	2	4	2	3	0	0	0	0
Prêts personnels	40	268	35	280	34	330	16	130	12	114	12	129
Prêts sociaux	87	237	97	261	65	182	39	109	47	134	43	125
TOTAL	450	3.270	392	2.352	406	2.602	366	2.623	179	1.215	174	1.102

Les émissions de bons de caisse en K€

En 2022, le montant des émissions de bons de caisse a été de 4.358 K€, mais l'encours se maintient à 7.099 K€ Vs 7.612 K€ en 2021.

Depuis 2018, la production de bons de Caisse a été maîtrisée. Dans un contexte de hausse des taux et de volonté de diversification des ressources, une nouvelle stratégie a été mise en place.





Les encours auprès de la clientèle

Le total des encours s'élève à 35.384 K€, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à 2021 : 34.513 K€.

L'encours des prêts sur gages, de 31.817 K€ au 31 décembre 2022, a augmenté de 5 % par rapport au 31 décembre 2021 soit une hausse de 1.392 K€.

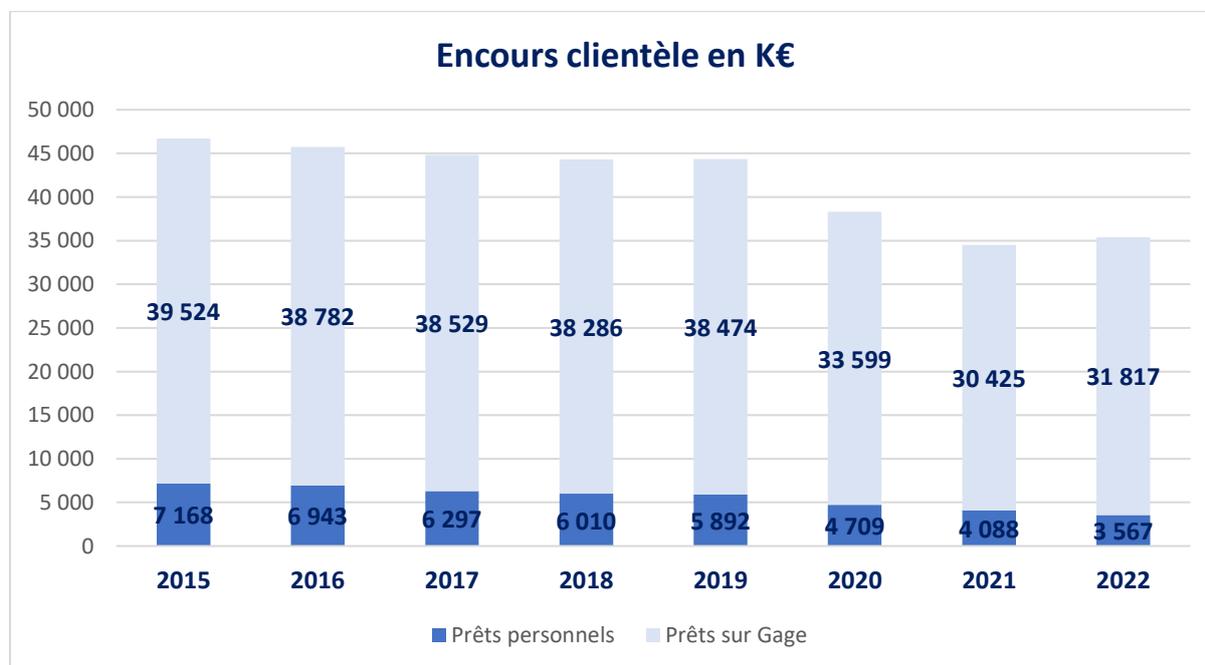
L'encours des prêts personnels, de 3.567 K€ a baissé de 521 K€ en 2022 soit une baisse de 13 % par rapport à 2021.

La part des encours douteux s'élève à 1.755 K€, soit 5 % du total des encours.

Le taux de provisionnement sur les créances douteuses s'établit respectivement à 14 % pour les prêts sur gages et à 75 % pour les prêts personnels.

Les provisions sur encours douteux sont de 569 K€, dont 169 K€ pour les prêts sur gages et 400 K€ pour les prêts personnels.

La provision pour risques de 5% de l'encours de prêt sur gages a fait l'objet d'une dotation de 68 K€ en 2022, la portant ainsi à 1.535 K€.





Les comptes annuels 2022 (extraits)

L'actif du bilan publiable

ACTIF	2022	2021
CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	844	1 642
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 496	14 336
CREANCES SUR LA CLIENTELE	34 815	33 958
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 029	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	507	507
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 717	1 710
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	693	926
COMPTES DE REGULARISATION	62	30
TOTAL DE L'ACTIF	52 214	53 113



Le passif du bilan publiable

PASSIF	2022	2021
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	153
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 053	9 859
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	280	182
COMPTES DE REGULARISATION	103	148
PROVIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 837	2 630
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 050	1 050
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	39 891	39 091
CAPITAL SOUSCRIT	34 533	33 770
PRIME D'EMISSION	0	0
RESERVES	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586
PROVISIONS REGL, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 778	1 801
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	994	934
TOTAL DU PASSIF	52 214	53 113

HORS-BILAN

<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	9	38
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	43	340
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	30 710	29 342



Le Compte de résultat publiable 2022 (en milliers d'euros)

	2022	2021
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 962	4 267
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	144	161
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	346	536
COMMISSIONS (CHARGES)	8	8
GAINS, PERTES SUR OPER.DES PORTEFEUILLES DE NEG (+/-)	0	0
GAINS, PERTES SUR OPER.DES PORT.PLACT ET ASS. (+/-)	36	6
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	231	211
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	17	16
PRODUIT NET BANCAIRE	4 406	4 835
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 009	3 660
DOT.AUX AMORT.ET AUX PROV.SUR IMMOBIL.INCORP.ET CORP.	129	121
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	268	1 054
COUT DU RISQUE (+/-)	805	95
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 073	1 149
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	-18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 073	1 131
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+/-)	-33	-98
IMPOTS SUR LES BENEFICES	69	155
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEM. (+/-)	23	56
RESULTAT NET	994	934



Le compte financier 2022 (Extrait)

Le Bilan Administratif

BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE					
CADRE N°1					
ART.	LIBELLES	ACTIF NET	ART.	LIBELLES	PASSIF
203	Logiciels) Ex. antérieurs	
	Actif brut + 188 385,47	17 018,57	105	Fonds de dotation)	34 533 330,29
	Amortissement - 171 366,90) Ex. précédent	
204	Droit au bail		106	Dons et legs	45,73
	Actif brut + 0,00	0,00	118	Ecart de réévaluation	2 585 648,76
	Dépréciation - 0,00) Ex. antérieurs	
210	Terrains	193 794,49	12	Report à nouveau)	
212	Constructions) Ex. précédent	
	Actif brut + 4 499 316,48	1 149 146,67	151	Provisions pour risques opérations M+L termes	0,00
	Amortissement - 3 350 169,81		152	Autres provisions règlementées	723 752,00
214	Matériel et outillage		153	Provisions de propre assureur	0,00
	Actif brut + 238 519,58	75 437,96	1553	Provisions pour risques bancaires	1 050 000,00
	Amortissement - 163 081,62		1555	Autres provisions	1 837 419,32
215	Matériel de transport		156	Provisions pour renouvellement d'immobilisations	0,00
	Actif brut + 22 177,55	0,00	157	Provisions pour grosses réparations	0,00
	Amortissement - 22 177,55		159	Provisions pour impôts	0,00
216	Autres immobilisations corporelles :			Total de la classe 1	40 730 196,10
	Actif brut + 3 392 569,73	299 184,26	407	Retenues de garantie	0,00
	Amortissement - 3 093 385,47		408	Dettes rattachées	50 418,81
230	Immobilisations en cours	29 253,00	410	Décotes/Prêts	1 205,79
261	Titres de participation	4 000,00	419	Décotes/Prêts douteux	27 893,79
270	Dépôts versés	6 107,00	4199	Provisions pour créances douteuses litigieuses	750 451,65
275	Cautionnements versés	152,45	436	Impôts, taxes et sommes prescrites à verser	14 080,92
	Total de la classe 2	1 774 094,40	437	Etat, impôts sur les bénéfiques	0,00
410 à 417	Emprunts sur créances nanties	3 037 079,75	438	Autres impôts, taxes et verst assimilés	0,00
419	Créances litigieuses	527 264,92	455	Bonis à régler - gages corporels	659 809,59
4191	Autres intérêts à recevoir prêts douteux	58 962,47	457	Acomptes sur remboursement de prêts consentis	528 757,22
437	Etat-Impôt sur les bénéfiques	84 928,68	460	Bons de caisse échus à rembourser	529 333,64
44	Créances à court terme et divers	3 597,92	462	Dépôts et cautionnements	21 655,25
466	Déficits divers	0,00	465	Règlements divers	62 064,42
468	Débiteurs - exercice courant	22 689,28	4670	Créanciers - exercice courant	163 699,13
4681	Débiteurs - exercice antérieurs	414,71	476	Intérêts à payer	31 014,53
486	Intérêts payés d'avance	16 304,29	478	Assurances perçues d'avance	70 196,14
488	Autres produits et intérêts à recevoir	180 789,27	491	Encaissements à imputer ou à régulariser	59 057,49
492	Paiements à imputer ou à régulariser	5 713,19		Total de la classe 4	2 969 638,37
	Total de la classe 4	3 937 744,48			
5102	Crédits de trésorerie	29 655 621,30	5002	Emprunts à terme s/établissements de crédit	0,00
510209	Crédit de trésorerie douteux	1 054 495,69	500250	Dettes rattachées Ets de crédit	0,00
5103	Dettes rattachées	1 107 218,93	5003	Emprunts obligatoires	0,00
540	Chèques à l'encaissement	618 993,51	501	Comptes CODEVI	0,00
5501	Titres placement/titres à revenus fixes	0,00	502	Bons de caisse - formules	0,00
5502	Placements à revenu variable	507 500,00	503	Bons de caisse - reçus	7 099 169,52
5521	Obligations et autres titres revenu fixe	3 000 000,00	5035	Dettes rattachées	169 122,83
5525	Créances rattachées	28 556,72	5051	Comptes de dépôts à vue sans intérêts	4 835,06
560	Banque de France	438 194,74	509	Avances des Villes	976 757,32
565	Chèques postaux	8 486 012,74	5093	Dettes rattachées	77 309,83
5691	Comptes ordinaires établis. de crédit	301,92	5603	Dettes rattachées BDF	0,00
56915	Créances rattachées	0,00	56917	Dettes rattachées Ets de crédit	0,00
5693	Etablissement de crédit	2 000 000,00	590	Virements internes	0,00
569350	Créances rattachées - Ets de Crédit	6 115,07		Total de la classe 5	8 327 194,56
57	Caisse	405 371,93			
580	Avances aux régisseurs	762,25		Résultats de l'exercice pertes et profits (solde débiteur)	993 954,65
590	Virements internes	0,00			
	Total de la classe 5	47 309 144,80		TOTAL DU PASSIF	53 020 983,68
	Résultats de l'exercice pertes et profits (solde débiteur)				
	TOTAL DE L'ACTIF	53 020 983,68			



Le Compte d'exploitation générale 2022

NUMERO ET LIBELLE DES COMPTES		(SOLDE DEBITEUR	NUMERO ET LIBELLE DES COMPTES		(SOLDE CREDITEUR
		DES COMPTES)			DES COMPTES)
602	Matières et fournitures consommables	40 555,27	700	Intérêts et droits - gages copoels	3 805 083,19
612	Rémunération du personnel	1 599 730,24	702	Intérêts sur créances nanties	128 612,51
615	Rémunérations diverses	61 449,79	703	Frais de dossier	5 926,23
617	Charges de S.S et régimes de Pré.	608 822,51	704	Cotisations d'assurance-décès	0,00
618	Autres charges sociales	0,00	705	Intérêts et pénalités s/prêts douteux	16 970,76
619	Autres frais de personnel	24 667,00	706	Intérêts intercalaires	1 449,86
620	Impôts et taxes	197 540,49	707	Droits sur adjudications	273 091,01
624	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	708	Indemnités de report	485,94
629	Autres impôts	11 454,35	720	Vente d'objets hors service	0,00
630	Location de matériel	162 990,65	731	Recouvrements de prestations	89 610,14
631	Entretien et réparations	144 026,37	736	Recouvrements frais d'affranchis.	15 847,37
633	Petit matériel et outillage	11 138,07	738	Recouvrements frais de poursuites	0,00
634	Fournitures extérieures	44 738,95	763	Revenus des immeubles	30 427,32
635	Loc. d'immeubles et charges locatives	0,00	765	Locations diverses	0,00
636	Prestations de services	447 414,81	766	Réc.des int.pay.d'av.s/bons remb.par anticip.	0,00
637	Rémunérations d'intermédiaires	297 093,91	769	Autres produits	0,00
638	Primes d'assurances	100 258,77	77011	Revenus SICAV et FCP	0,00
641	Voyages et déplacements	1 465,16	77010	Produits sur titres de placement	36 169,22
642	Transport de fonds	8 467,76	7710	Revenus des comptes ord.débiteurs	0,00
644	Transport de gages	0,00	77112	Intérêts des comptes à terme	6 115,07
647	Frêts et transports administratifs	25,20	779	Autre produits financiers	66 630,50
650	Dégagements gratuits	2 600,00	781	Reprise sur amort.immobilisations	0,00
651	Autres op. à caractère social	73 000,00	785	Reprise s/prov. pour charges d'exploitation	964 815,16
660	Publicité et propagande	41 538,79	786	Reprise sur provisions exceptionnelles	23 145,00
661	Missions et réceptions	4 051,17	7865	Reprise provisions FRBG	0,00
662	Imprimés administratifs	12 001,44	789	Reprise provisions pour impôts	0,00
663	Documentation générale	6 246,62			
664	Frais de P.T.T	59 413,83			
665	Frais d'actes et de contentieux	2 030,38			
666	Intéressement du personnel	5 284,84			
667	Cotis.à la conférence permanente	3 900,00			
668	Autres frais divers de gestion	73 400,86			
670	Intérêts bons de caisse	88 189,93			
6740	Intérêts-avances des villes	0,00			
676	Intérêts-emprunts org. Financiers	656,55			
677	Intérêts négatifs BDF	3 589,11			
679	Frais financiers divers	64 898,96			
681	Dotations aux comptes d'amortis.	128 799,00			
685	Dotations aux comptes de provis.	210 355,81			
686	Amortissements dérogatoires	0,00			
690	Impôts sur les sociétés	68 637,00			
		0,00			
	Total des opéra. de la classe 6	4 610 433,59		Total des opéra. de la classe 7	5 464 379,28



Le Compte de pertes et profits

8743	Titres annulés	2 817,06	8745	Indemnités gages perdus	0,00
872	Charges imputables ex. antérieurs	2 981,00	873	Produits des exercices antérieurs	10 987,25
8745	Indemn. pour gages perdus ou détériorés	40 556,00	8750	Profits/réalis. Autres immob.	0,00
87460	Créances irrécouvrables	645,25	8751	Plus value real. Gages corporels	0,00
874610	Créances irrecouv non couv prov	4 590,47	8753	Mandats annulés	0,00
874620	Décotes/réaménagements prêts	8 288,51	8754	Dettes atteintes par déchéance	184 532,29
8747	Créances irrécouvrables emprunteurs DCD	0,00	8755	Rec après admis.non valeur	3 825,24
880	Excédent à capitaliser	0,00	8759	Autres produits exceptionnels	542,47
	Total des opéra. de la classe 8	59 878,29		Total des opéra. de la classe 8	199 887,25
		4 670 311,88			5 664 266,53



LE BILAN SOCIAL 2022

45 agents au 31/12/2022 dont 9 contractuels sur emploi permanent

Extrait :

Effectif total en équivalent temps plein au 31/12/2022

Nombre d'agents	Titulaires et stagiaires 11.4		Non titulaires occupant un emploi permanent 12.4	
	en personnes physiques	Equivalent temps plein	en personnes physiques	Equivalent temps plein
sur emploi à temps complet	36	36,00	9	9,00
- dont à temps plein (100%)	32	32,00	9	9,00
- dont à temps partiel, mi-temps de droit et CPA	4	4,00	0	0,00
sur emploi à temps non complet	0		0	
Total	36	36,00	9	9,00

Extrait :

2.1.1 - Répartition des journées d'absence par motif hors formation, journées de grève et absences syndicales (*)

Unité : Ramener à l'équivalent en jours calendaires

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

Nombre de journées d'absence dans l'année 2022	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	Non-titulaires sur emploi permanent
- Pour maladie ordinaire	1759,5	336,0
- Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	730,0	
- Pour accidents du travail imputables au service	60,0	
- Pour accidents du travail imputables au trajet		
- Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel		
- Pour maternité ou adoption		
- Pour paternité ou adoption		
- Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation (ASA pandémie)		
Total	2549,5	336,0



Informations obligatoires

Délais de paiement :

Conformément au décret n° 2013-269 du 29/03/13, le délai de paiement des dettes fournisseurs n'excède pas 30 jours après réception des factures.

Le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 214 K€ au 31 décembre 2022. Il était de 108 K€ au 31 décembre 2021.

Montant global des charges non déductibles (dépenses « somptuaires » et frais généraux excessifs) :

nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice au 31/12/21 et la date de validation des comptes

Lancement du recrutement suite à la demande de décharge du second dirigeant en date du 31/12/2021.

Politique de rémunération :

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal d'aide sociale et de crédit. La rémunération de ses agents est régie par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice, après information de l'ACPR :

- Dotation de 170 K€ à l'ordre du C.C.A.S de la Ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992,
- Affectation de 823,9 K€ en excédents capitalisés.

EU KM1 —indicateurs clés du Crédit Municipal de Marseille

		31/12/2022	31/12/2021
	Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	37 994 141	37 293 381
2	Fonds propres de catégorie 1	37 994 141	37 293 381
3	Fonds propres totaux	37 994 141	37 293 381
	Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	43 024 401	42 078 002
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	88,31%	88,63%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	88,31%	88,63%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	88,31%	88,63%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0 %	0 %
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0 %	0 %
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0 %	0 %
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8%	8 %
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0	0
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0	0
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0	0
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0	0
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0	0
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%	2,5%



EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,50%	10,50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	77,81%	78,13%
	Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale	52 218 133	53 131 330
14	Ratio de levier (%)	72,76%	70,19%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)		
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0	0
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3%	3%
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)		
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0%	0%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3%	3%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	844 329	1 641 767
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	975 758	932 814
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	11 111 121	16 897 486
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	243 940	233 204
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	346,12%	704,01%
	Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	49 141 260	49 935 524
19	Financement stable requis total	28 285 626	28 624 690
20	Ratio NSFR (%)	173,73%	174,45%



Contrôle interne et pilotage des risques

Le dispositif de contrôle interne, structuré autour du contrôle périodique et du contrôle permanent a enregistré une modification d'importance à compter de l'exercice 2018 avec l'externalisation du contrôle périodique. C'est désormais la société PWC qui a en charge les missions de contrôle de 3e niveau de l'Etablissement, suivant le plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit.

Les missions menées par PWC en 2022 ont porté sur :

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Protection de la clientèle
- Comptabilité et Contrôle de gestion
- Risques et Contrôle permanent
- Agence des Prêts sur gages

Les contrôles permanents sont réalisés selon les périodicités convenues et les résultats sont commentés lors des comités des risques auxquels participent les dirigeants effectifs. La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait toujours l'objet d'une attention particulière, notamment en matière de gel des avoirs.

S'agissant de la gestion des risques, un Responsable du Système d'Information et de la Sécurité a rejoint les équipes en septembre afin d'assurer notamment la sécurité informatique avec les nouveaux outils et le pilotage des attendus de l'ACPR. Enfin, le CMM assure la protection des données personnelles, en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Comité d'Audit se tient trimestriellement afin de s'assurer de la clarté de l'information fournie et porte une appréciation sur la pertinence de l'arrêté des comptes, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.



Informations financières jointes au budget et au compte administratif au 31/12/2022

Le Crédit Municipal de Marseille est un **établissement public communal d'aide sociale** dont l'unique actionnaire est la Ville de Marseille. L'activité principale est le crédit et plus particulièrement le prêt sur gages.

Au 31/12/2022, l'établissement dispose de 37.119 K€ de **fonds propres** pour un **total bilan** de 52.214 K€.

Son **ratio de solvabilité** est de 88 % et son **ratio de levier** de 73%. Ils sont largement supérieurs aux niveaux exigés par la réglementation bancaire.

De même pour le pilotage de la liquidité à court terme avec un ratio « **LCR** » de 346 %.

L'activité a généré un **Produit Net Bancaire (PNB)** de 4.406 K€ au titre de 2022.

Le **résultat brut d'exploitation (RBE)** s'établit à 268 K€ et le **résultat net** après impôts à 994 K€ (établissement assujetti à l'IS).

Son **coefficient d'exploitation** est de 93 %.

Comme chaque année, le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) statue sur l'enveloppe allouée au CCAS de la ville de Marseille : elle correspond à une partie du résultat net validé en séance lors du conseil d'Avril ou Mai et son montant est fonction de l'évolution du RBE de l'établissement, après neutralisation de l'IS. Au titre de 2022, l'enveloppe sera de 170 K€, versée au cours du second semestre 2023, après accord de l'ACPR et validation par le COS.

Dans cette même séance, est présenté, comme chaque année, le plan d'affaire à 3 ans (2022-2024) qui intègre la production prévisionnelle de nos activités ainsi que les impacts sur le PNB et le résultat de l'établissement.

L'établissement applique une politique de provisionnement prudentielle. L'ensemble des **provisions** s'élève à 4.361 K€ et se répartit de la manière suivante :

Fonds pour risques bancaires généraux	1 050 K€
Provisions pour risques et charges	1 837 K€
Provisions pour dépréciation des créances clientèle douteuses	569 K€
Provisions règlementées	724 K€
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	181 K€

L'emprunt amortissable a été soldé, l'établissement n'a plus d'encours de prêt bancaire.

Au titre de 2023 et sur la base de nos prévisions d'activité, l'établissement n'envisage pas d'avoir recours à des refinancements bancaires, ni à une ligne de trésorerie.



**CRÉDIT MUNICIPAL
DE MARSEILLE**



Caisse de Crédit Municipal de Marseille

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022
Caisse de Crédit Municipal de Marseille
16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille
Ce rapport contient 27 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr



Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social : 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, s'établissent à un montant net de 31 648 K€ au bilan au 31 décembre 2022. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts douteux liés aux prêts sur gages corporels, le capital étant garanti par l'objet en gage. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2022 s'établit à 1 224 K€, dépréciés à hauteur de 169 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;



- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

Prêts personnels

L'activité de prêts personnels est une activité significative développée par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille. L'encours net de prêts personnels au 31 décembre 2022 est de 3 167 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux prêts personnels sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. L'encours douteux de prêts personnels au 31 décembre 2022 s'établit à 531 K€, dépréciés à hauteur de 400 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnels et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire) ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation est conforme aux règles de dépréciation applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés au Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 7 décembre 2018.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Expertea Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 25 avril 2023
Expertea Audit

Patrick Estienne
Associé



SOMMAIRE

NOTE DE PRESENTATION	2
Chapitre I Bilan arrêté au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros).....	3
Chapitre II Compte de résultats 2022 (en milliers d'euros)	4
Chapitre III Annexe aux comptes annuels 2022	5
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	5
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
a) Intérêts et commissions bancaires	5
b) Crédits à la clientèle	5
c) Risque clientèle-dépréciation	6
d) Comptes débiteurs de la clientèle	7
e) Portefeuille titres	8
f) Immobilisations et amortissements	9
g) Provision pour indemnité de départ à la retraite	9
h) Impôt	9
3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION.....	10
4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT	10
A) INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN.....	10
a) Caisse, Banque Centrale, CCP	10
b) Créances sur les établissements de crédit	10
c) Créances sur la clientèle	11
d) Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses	11
e) Placement de la trésorerie	12
f) Immobilisations incorporelles et corporelles	12
g) Autres actifs et passifs	13
h) Comptes de régularisation	13
i) Dettes envers les établissements de crédit	13
j) Dettes envers la clientèle	14
k) Evolution des provisions de passif	14
l) Capitaux propres	15
m) Durée résiduelle des emplois et des ressources	15
B) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	16
a) Intérêts et produits assimilés	16
b) Intérêts et charges assimilées	16
c) Commissions (produits)	16
d) Commissions (charges)	17
e) Gains ou pertes sur opérations des titres de placement	17
f) Autres produits d'exploitation bancaire	17
g) Autres charges d'exploitation bancaire	17
h) Charges générales d'exploitation	18
i) Coût du risque	18
j) Gains ou pertes sur actifs immobilisés	19
k) Résultat exceptionnel	19
C) INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN	19
5 AUTRES INFORMATIONS	20
a) Effectifs	20
b) Formation du personnel	20
c) Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance	20
d) Honoraires des commissaires aux comptes	20
e) Evènements significatifs postérieurs à la clôture	20



NOTE DE PRESENTATION

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale (Loi n° 92.518 du 15 juin 1992). Elle fait partie de la catégorie des établissements de crédit définis dans l'article 18.1 de la Loi Bancaire (24 janvier 1984).

Les Caisses de Crédit Municipal ont notamment pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels (prêt contre le dépôt d'un objet dont la valeur est estimée par un commissaire priseur) dont elles ont le monopole.

Elles peuvent réaliser toutes opérations avec les établissements régis par la Loi Bancaire, recevoir des fonds des personnes physiques et morales, mettre à disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Les Caisses sont instituées par délibération des Conseils Municipaux intéressés, approuvée par décret contresigné par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie et des Finances.

La loi du 15 juin 1992 portant réforme des Caisses de Crédit Municipal ayant modifié considérablement le régime de la responsabilité des Villes dans la gestion des Caisses, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, au cours de sa séance du 15 décembre 1992, a arrêté le désengagement progressif des activités bancaires.

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille se composent :

- d'un bilan arrêté au 31 décembre 2022 ;
- d'un compte de résultat retraçant les opérations entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ;
- d'une annexe aux comptes annuels constituée des informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière, des risques et des résultats de l'établissement. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.



CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE

Chapitre I Bilan arrêté au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

	2022	2021
ACTIF		
CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	844	1 642
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 496	14 336
CREANCES SUR LA CLIENTELE	34 815	33 958
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 029	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	507	507
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 717	1 710
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	693	926
COMPTES DE REGULARISATION	62	30
TOTAL DE L'ACTIF	52 214	53 113
PASSIF		
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	153
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 053	9 859
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	280	182
COMPTES DE REGULARISATION	103	148
PROVIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 837	2 630
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 050	1 050
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	39 891	39 091
CAPITAL SOUSCRIT	34 533	33 770
PRIME D'EMISSION	0	0
RESERVES	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586
PROVISIONS REGL, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 778	1 801
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	994	934
TOTAL DU PASSIF	52 214	53 113
HORS-BILAN		
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	9	38
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	43	340
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	30 710	29 342



Chapitre II Compte de résultats 2022 (en milliers d'euros)

	2022	2021
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 962	4 267
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	144	161
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	346	536
COMMISSIONS (CHARGES)	8	8
GAINS, PERTES SUR OPER.DES PORTEFEUILLES DE NEG (+/-)	0	0
GAINS, PERTES SUR OPER.DES.PORT.PLACT ET ASS. (+/-)	36	6
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	231	211
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	17	16
PRODUIT NET BANCAIRE	4 406	4 835
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 009	3 660
DOT.AUX AMORT.ET AUX PROV.SUR IMMOBIL.INCORP.ET CORP.	129	121
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	268	1 054
COUT DU RISQUE (+/-)	805	95
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 073	1 149
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	-18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 073	1 131
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+/-)	-33	-98
IMPOTS SUR LES BENEFICES	69	155
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEM. (+/-)	23	56
RESULTAT NET	994	934



1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Après deux années de baisses significatives en 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire (COVID 19), l'encours des prêts sur gages a augmenté sur l'exercice 2022 de 1 368 milliers d'euros, soit une progression de 4,66 %.

A l'inverse, l'encours des crédits à la consommation a diminué de 521 milliers d'euros, soit une baisse de 12,74 %, sur l'exercice 2022.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a voté lors de la séance du 9 décembre 2022, l'arrêt de l'octroi de crédits à la consommation par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, à l'exception des microcrédits et des prêts sociaux.

Une contribution de 170 milliers d'euros prélevée sur le résultat de l'exercice 2021, a été distribuée au CCAS de la Ville de Marseille conformément à une délibération du 13 mai 2022 concernant l'affectation du résultat.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles prescrites par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014.

a) Intérêts et commissions bancaires

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours (prêts personnels) sont assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les droits de garde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

b) Crédits à la clientèle

Les opérations avec la clientèle à l'actif sont composées des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.



c) Risque clientèle-dépréciation

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Marseille applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1.

- Art.2251-9 Informations sur les encours globaux bruts, concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- Art.2251-10 et 2251-11 Informations sur les encours douteux et douteux compromis, portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Traitement spécifique des créances restructurées :

Les créances restructurées à des conditions hors marché, dans le cadre d'une procédure de surendettement, sont identifiées jusqu'à leur échéance finale au sein de l'encours sain, par le biais d'un attribut.

Une décote est calculée, qui représente l'écart d'intérêt futur pour son montant actualisé, par référence au dernier taux « Trichet » connu au jour de la restructuration s'il est inférieur au taux contractuel initial, et par référence à ce dernier dans le cas contraire.

Cette décote, comptabilisée dans une subdivision de compte dédié à l'encours, est soustraite de ce dernier pour la présentation au bilan. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Règles de déclassement :

Sont reclassés en créances douteuses :

- tous les prêts présentant des impayés depuis plus de trois mois ;
- les encours restructurés pour lesquels on a constaté un incident de paiement ;
- les prêts pour lesquels on estime qu'il existe un risque probable de non recouvrement, indépendamment de l'existence d'impayés ;

Depuis 2013, les prêts objets d'une procédure de surendettement sont déclassés en créances douteuses dès la réception de la notification de recevabilité de la Banque de France.

- l'ensemble des prêts clients qui ont au moins un prêt répondant à l'un des critères précités.

Au sein des encours douteux, sont identifiés les prêts dits « douteux compromis » en fonction des critères suivants :

- échéance du terme prononcée ;
- classification en créances douteuses depuis plus d'un an et :
 - ✓ absence de règlements au cours de l'année ;
 - ✓ absence de garantie permettant le recouvrement quasi-intégral de la créance ;
- Non respect des dispositions prévues par un plan de redressement mis en place.
-

Règles de dépréciation

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue des dépréciations pour créances douteuses selon les critères suivants :



Pour les prêts à la consommation :

La méthode de dépréciation des créances douteuses postérieures à 1998 a été affinée grâce à l'analyse des recouvrements réalisés sur les dossiers identifiés comme douteux à compter du 1^{er} janvier 1998 et se décline désormais de la façon suivante :

- Utilisation d'un taux de récupération historique pour l'estimation des dépréciations à constituer sur les prêts nouvellement inclus dans l'encours douteux ;
- Réactualisation périodique des dépréciations en fonction de la revue ligne à ligne des dossiers et de l'identification des situations particulières exigeant un effort complémentaire en terme de provision ;
- Calcul d'une dépréciation complémentaire pour actualisation des flux prévisionnels. Le taux retenu pour l'actualisation des flux à la clôture de l'exercice représente le taux moyen pondéré des prêts douteux. Au 31 décembre 2022 ce taux moyen est de 3,24 % et la provision s'élève à 10 milliers d'euros.

Prêts sur gages corporels :

Les intérêts douteux des prêts sur gages corporels sont dépréciés à 100 %. Cette provision est comptabilisée en minoration d'actif.

Principes de constitution des provisions de passif liées à l'activité bancaire

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue également, en complément :

- en Fonds pour Risques Bancaires Généraux :
 - ✓ une provision forfaitaire pour risque de taux ;
 - ✓ une provision forfaitaire pour risques opérationnels ;
- en Autres Provisions pour Risques et Charges, une couverture forfaitaire de 5,00 % de l'encours prêts sur gages destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité (baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires Priseurs...).

d) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes de dépôts à vue débiteurs sont présentés au bilan nets des provisions. Leur classement en créances douteuses s'effectue selon une appréciation au cas par cas. Il en est de même de l'évaluation des provisions.



e) Portefeuille titres

La comptabilisation est effectuée conformément aux dispositions de l'article 1124-15 du règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014

Titres d'investissement :

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse de Crédit Municipal de Marseille dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction :

Les titres acquis dans le cadre d'une activité de transaction (revente prévue à court terme et au plus tard dans un délai de six mois) sont évalués en valeur de marché à la date de clôture.

Les différences d'évaluation (gains ou pertes) sont inscrites en résultat.

Titres de placement :

Les titres de placement sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché ; ce dernier étant représenté par le dernier cours connu pour les titres cotés ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions. Les plus-values latentes, en revanche, ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation :

Les titres de participation sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de différents critères tels que rentabilité ou actif net.



f) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Le siège de l'établissement a fait l'objet d'une réévaluation libre en 1987. L'écart de réévaluation d'un montant de 2 586 milliers d'euros ainsi dégagé figure au passif du bilan, dans le poste « Réserves ».

Mode d'amortissement des immobilisations : linéaire

Durées d'amortissement :

Structures	60 à 84 ans
Façades, étanchéité	15 ans
Chauffage, climatisation	20 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseurs	25 ans
Menuiseries	25 ans
Sécurité	10 ans
Verrière	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	3 et 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	12 mois
Matériel informatique	3 ans

g) Provision pour indemnité de départ à la retraite

La totalité du personnel disposant du statut de fonctionnaire ou d'un contrat de travail de droit public, la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ.

h) Impôt

Conformément à l'article 29 de la Loi de Finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1988. Ce régime prévoyait une imposition progressive. Depuis le 31 décembre 1992, les Caisses de Crédit Municipal ne bénéficient plus de réfaction d'assiette. En 2022 le taux d'imposition est de 25,00 %.



3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION

Néant.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

A) Informations sur les postes de bilan

a) Caisse, Banque Centrale, CCP

En milliers d'euros	2022	2021
Caisse	405	306
Régies d'avances et de recettes	1	1
Banque de France	438	1 335
CCP (La Banque Postale)	0	0
Total	844	1 642

b) Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les disponibilités de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille dans différents établissements financiers.

En milliers d'euros	2022	2021
Banques, Banques mutualistes, Coopératives, C.C.M.	8 486	14 326
C.E.P., C.D.C., T.P.	4	10
Créances à vue	8 490	14 336
Créances à terme	2 006	0
Total des créances sur les établissements de crédit	10 496	14 336

Suite à l'augmentation des taux monétaires, une partie des disponibilités à vue de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille a été placée en comptes à terme souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.



c) Créances sur la clientèle

Encours sains

En milliers d'euros	Montant 2022	Dont restructurés à des conditions hors marché	Décote résiduelle au 31/12/2022
Prêts à la consommation	3 036	23	1
Prêts aux fonctionnaires	1 709	11	1
Prêts salariés du privé	352	0	0
Prêts aux retraités	173	12	0
Prêts acquisition véhicule	292	0	0
Prêts sociaux	307	0	0
Autres prêts	203	0	0
Prêts sur gages	30 593	/	/
Encours	29 895	/	/
Créances rattachées	698	/	/
Total	33 629	23	1

Encours douteux

En milliers d'euros	Encours brut Douteux « ordinaire »	Provision	Encours brut Douteux « compromis »	Provision	Total brut	Total net
Prêts à la consommation	225	124	306	276	531	131
Fonctionnaires	108	64	109	100	217	53
Salariés du privé	26	11	31	21	57	25
Retraités	28	23	54	52	82	7
Achat véhicule	2	0	50	46	52	6
Prêts sociaux	23	0	6	0	29	29
Autre prêts	38	26	56	57	94	11
Prêts sur gages	1 224	169	0	0	1 224	1 055
Total	1 449	293	306	276	1 755	1 186

d) Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses

En milliers d'euros	Créances douteuses au 31/12/2022	Dépréciations d'actif au 31/12/2022	Créances nettes au 31/12/2022	Taux de couverture au 31/12/2022	Créances nettes au 31/12/2021	Taux de couverture au 31/12/2021
Crédits à la clientèle	531	400	131	75,33%	182	67,27%
Prêts sur gages corporels	1 224	169	1 055	13,81%	1 256	12,60%
Total	1 755	569	1 186	32,42%	1 438	27,85%



e) Placement de la trésorerie

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constituées de titres de placement et d'investissement.

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 029	0
Actions et autres titres à revenu variable	507	507
Total des placements de la trésorerie	3 536	507

Les titres à revenu variable correspondent à la souscription de parts sociales de la Société Locale d'Épargne affiliée à la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse.

Les titres à revenu fixe sont constitués de deux obligations émises par La Banque Postale.

Ces valeurs ont été acquises dans le cadre des placements de trésorerie.

f) Immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Amort. Et Prov. 2022	Net 2022	Net 2021
Immobilisations incorporelles	218	171	47	0
Immobilisations corporelles	8 346	6 629	1 717	1 710
<i>Dont immobilisations corporelles d'exploitation</i>	<i>4 683</i>	<i>3 350</i>	<i>1 333</i>	<i>1 394</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>3 663</i>	<i>3 279</i>	<i>384</i>	<i>316</i>
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 564	6 800	1 764	1 710

<i>En milliers d'euros</i>	Amortissements comptables des immo. incorporelles	Amortissements comptables des immo. corporelles	Total amortissements comptables
Solde de début d'exercice	167	6 504	6 671
Dotations de l'exercice	4	125	129
Amortissements des biens sortis	0	0	0
Solde de fin d'exercice	171	6 629	6 800



**CRÉDIT MUNICIPAL
DE MARSEILLE**



Caisse de Crédit Municipal de Marseille

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022
Caisse de Crédit Municipal de Marseille
16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille
Ce rapport contient 4 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr



Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social : 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal de Marseille des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Conventions soumises à l’approbation du Conseil d’Orientation et de Surveillance

Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention autorisée et conclues au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation du Comité d’Orientation et de Surveillance en application des disposition des articles L. 225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code monétaire et financier.

Conventions déjà approuvées du Conseil d’Orientation et de Surveillance

Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l’exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d’Orientation et de Surveillance au cours d’exercice antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Avance « prêts sociaux »

- Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds pour financer des prêts sociaux aux agents de la ville qui éprouvent momentanément des difficultés financières.

Cette avance ne fait l’objet d’aucune rémunération.

- Modalités

Au 31 décembre 2022, le montant de cette avance s’élève à 450 000 euros.



Avance « prêts amélioration ou acquisition de l'habitat »

- Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds destinée à financer les prêts immobiliers du personnel de la ville (acquisition ou amélioration de l'habitat).

Par avenant du 13 février 2001, la rémunération annuelle de cette avance a été fixée à un taux égal à l'indice EURIBOR 1 an moins 0,10%.

- Modalités

Au 31 décembre 2022, le montant de cette avance s'élève à 297 806 euros.

Marseille, le 25 avril 2023

Expertea Audit

Patrick Estienne
Associé



CRÉDIT MUNICIPAL
DE MARSEILLE



**Crédit Municipal
de Marseille**

Siège : 16, rue Villeneuve – 13001 MARSEILLE

Tel : 04.91.11.40.40

Accueil du Prêt sur Gages: 37, rue Saint Bazile – 13001 MARSEILLE

Tel : 04.91.11.40.50

www.credit-municipal-marseille.fr